

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-83

Attribution du marché pour l'aménagement de la
rue Tour de Ville Nord

Date de la séance : 16 septembre 2024
Date de convocation : 10 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 18
Nombre de votants : 21

**Adopté à
l'unanimité,**

Le seize septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Anita LE MERRER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Le rapport d'analyse de la consultation des entreprises, validé le 3 juillet 2024, classe en premier l'entreprise LHOTELLIER ATURA, moins-disante (variante : enrobé clair, canalisation PVC CR16) avec une offre à 411 566,05 € HT ou 483 879,26 € TTC.

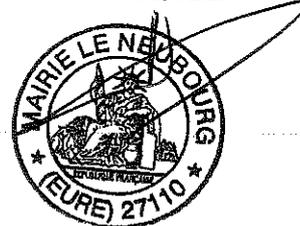
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Attribue** le marché à l'entreprise LHOTELLIER ATURA, ZI les Génomais, Route du Manoir 27 460 ALIZAY, pour la somme de 483 879,26 € TTC.

Fait à LE NEUBOURG, le 16 septembre 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN

